

:: VOS CONSEILLERS
VOUS INFORMENT



L'OPTION
D'ASSURABILITÉ
GARANTIE

:: FÉVRIER 2010

PROTÉGER VOTRE AVENIR FINANCIER AVEC L'OPTION D'ASSURABILITÉ GARANTIE

Vous avez ou vous prévoyez adhérer prochainement à une assurance perte de revenu? Excellente décision !

Cela vous permettra de vaquer à vos occupations quotidiennes et de prendre soin de vos patients tout en sachant que votre avenir financier est protégé advenant une incapacité à travailler.

Mais, cet avenir financier est-il si bien protégé ? Avec l'expérience et les années qui passent, les enfants à élever et la retraite à préparer, vos responsabilités financières et votre train de vie augmenteront certainement. Ne sachant pas actuellement si votre état de santé vous permettra d'augmenter votre montant de rente mensuelle dans 1 an, 2 ans, 5 ans..., votre sécurité financière future pourrait en souffrir directement. Alors, quoi faire dès aujourd'hui pour bien vous protéger ?

Deux options pour protéger votre avenir financier

Deux options s'offrent à vous pour bien protéger votre avenir financier :

:: Souscrire dès maintenant, une couverture d'assurance perte de revenu en fonction de vos besoins financiers futurs (votre revenu actuel devra le justifier).

OU

:: Souscrire à une option d'assurabilité future, communément appelé l'option d'assurabilité garantie.

L'OPTION D'ASSURABILITE GARANTIE*

Définition :

L'option d'assurabilité garantie permet d'augmenter votre montant de rente mensuelle sans nouvel examen médical ni preuve de bonne santé.

Pour qui ?

Cette option est offerte aux médecins, médecins-résidents et étudiants en médecine, âgés de moins de 45 ans.

Pourquoi adhérer à l'option d'assurabilité garantie ?

Pour assurer votre santé ! Avec cette option, vous savez dès maintenant que malgré un problème de santé ultérieur, vous pourrez obtenir un montant d'assurance supplémentaire nécessaire pour répondre à vos besoins financiers de ce moment.

À quelle fréquence peut-on exercer l'option ?

L'option d'augmenter le montant de votre rente mensuelle peut être exercée 1 fois par année (période d'option) selon les termes de votre police d'assurance.

Quel est le montant d'augmentation total possible?

Étudiants en médecine et médecins-résidents : l'option est assujettie à un maximum de 500 \$ de rente mensuelle par période d'option. Le nombre maximum de périodes d'option est de dix (10) périodes pour un montant d'augmentation total d'assurance de 5 000 \$ sans questionnaire médical.

Médecins : l'option équivaut à une augmentation annuelle de 20% de la somme assurée originale, c'est-à-dire la somme assurée choisie lors de l'adhésion sous réserve d'un maximum égal à deux fois la somme assurée originale et du maximum prévu à la police.

À qui doit-on s'adresser pour obtenir plus d'informations ?

Les conseillers en sécurité financière de Sogemec Assurances sont disponibles pour répondre à toutes vos questions concernant l'option d'assurabilité garantie. Ils peuvent vous rencontrer à votre domicile, à votre lieu de travail ou à nos bureaux de Montréal et Québec.

* Selon les termes et conditions stipulés à la police de la garantie C- Assurance perte de revenu du contrat numéro B150 (FMSQ) et à la police d'assurance collective numéro B172-2 (FMRQ). En cas de divergence entre les informations transmises, les termes et conditions des polices auront préséances.



APPELEZ DÈS AUJOURD'HUI
UN CONSEILLER DE
SOGEMEC ASSURANCES
POUR BÉNÉFICIER DE
CONSEILS APPROPRIÉS À
VOS PRÉOCCUPATIONS.

Une seule adresse courriel
pour mieux vous servir

information@sogemec.qc.ca

NOTRE GARANTIE DE QUALITÉ OFFERTE À TOUS NOS CLIENTS

- :: Service personnalisé haut de gamme.
- :: Pas de boîte vocale sans votre accord.
- :: Traitement individualisé de vos réclamations étape par étape.
- :: Les connaissances sans cesse renouvelées de nos conseillers.



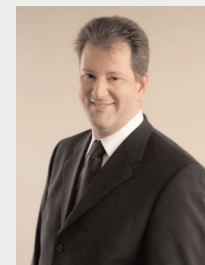
Carole Carrière

Région de Montréal -
Laurentides - Laval -
Lanaudière - Outaouais -
Montérégie ouest



Christine Laurendeau

Région de Montréal -
Montérégie(Rive-sud) -
Estrie



Yves Martel

Région de Québec -
Est du Québec - Estrie -
Mauricie - Bois Francs -
Saguenay - Lac St-Jean



:: Montréal

2, Complexe Desjardins
Tour de l'est, 20^e étage
C.P. 217, Succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1G9

Téléphone 514 350-5070
Sans frais 1 800 361-5303
Télécopieur 514 350-5071

www.sogemec.qc.ca
information@sogemec.qc.ca

:: Québec

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 1100, 11^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2

Téléphone 418 658-4244
Sans frais 1 800 720-4244
Télécopieur 418 658-4311

www.sogemec.qc.ca
information@sogemec.qc.ca